

## VILLE DE BRIANÇON



N° DEL 2015.05.27/075

## CONVOCATION

Date	21/05/2015
Affichage	21/05/2015

NOMBRE DES MEMBRES  
DU CONSEIL MUNICIPAL

En Exercice	Présents	Nombre suffrages exprimés
33	27	33

Thème : URBANISME 4.Objet : CESSION D'UNE PARTIE DE  
LA PARCELLE COMMUNALE AM N°  
53.EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

Le mercredi 27 mai 2015 à 17h00 le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance publique dans la salle du 1<sup>er</sup> étage de la CCB, sous la présidence de **Monsieur Gérard FROMM**, Maire.

**Etaient Présents** : GUERIN Nicole, POYAU Aurélie, DAERDEN Francine, PEYTHIEU Eric, GUIGLI Catherine, AIGUIER Yvon, JALADE Jacques, MARCHELLO Marie, DAVANTURE Bruno, PETELET Renée, DJEFFAL Mohamed, JIMENEZ Claude, PROREL Alain, KHALIFA Daphné, MILLET Thibault, BOREL Jean-Paul, PONSART Marie-Hélène, ROMAIN Manuel, FABRE Mireille, GRYZKA Romain, VALDENNAIRE Catherine, MONIER Bruno, MUHLACH Catherine, PICAT RE Alessandro, BREUIL Marc, ARMAND Emilie.

**Etaient Représentés** :

BOVETTO Fanny pouvoir à DJEFFAL Mohamed.  
DUFOUR Maurice pouvoir à GUERIN Nicole.  
MARTINEZ Gilles pouvoir à FROMM Gérard.  
BRUNET Pascale pouvoir à BOREL Jean-Paul.  
CIUPPA Marcel pouvoir à GUIGLI Catherine.  
DAZIN Florian pouvoir à PICAT RE Alessandro.

**Absents-Excusés** :

BOVETTO Fanny, DUFOUR Maurice, MARTINEZ Gilles, BRUNET Pascale, CIUPPA Marcel, DAZIN Florian.

**Secrétaire de Séance** : Manuel ROMAIN.

AR PREFECTURE

005-210500237-20150527-DEL20150527\_075-DE  
Regu le 02/06/2015

Rapporteur : Aurélie POYAU.

La Commune est propriétaire de la parcelle cadastrée AM n°53 d'une contenance de 4 427 m<sup>2</sup>, située lieu-dit « Les Artillauds ».

Cette parcelle jouxte l'Ecole Carlhian Rippert qui souhaite acquérir une bande de ce terrain, constitué d'un talus, pour permettre la mise en conformité de l'établissement au regard des règles d'accessibilité (création d'un cheminement et d'un ascenseur).

Le terrain concerné représente une superficie de 225 m<sup>2</sup> à prélever sur la parcelle AM 53.

Considérant que cette partie de parcelle n'est d'aucune utilité pour la Commune,

Considérant qu'il sera nécessaire d'établir un document d'arpentage, à la charge de l'acquéreur,

Considérant que les frais d'acte de vente et tous autres documents nécessaires à la vente seront à la charge de l'acquéreur,

Considérant l'accord intervenu entre les deux parties pour un montant de cession de 22 500 €,

Considérant que cette acquisition de la part de cet établissement constituera une clause suspensive relative au permis de construire pour les travaux envisagés,

Vu l'avis des Domaines en date du 17/02/2015,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- D'accepter la cession d'environ 225 m<sup>2</sup> à l'Ecole Carlhian Rippert, pour un montant de vingt-deux mille cinq cent euros (22 500,00 €),
- De préciser que tous les frais inhérents à cette transaction seront supportés par le demandeur (frais de notaire, document d'arpentage si nécessaire)
- D'autoriser Monsieur le Maire, ou, en cas d'empêchement, un Adjoint ou un Conseiller Municipal Délégué à signer, au nom et pour le compte de la commune toute pièce de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

POUR : 33  
CONTRE : 0  
ABSTENTION : 0

Et les membres présents ont signé au registre après lecture.

PUBLIÉ LE 02 JUIN 2015

NOTIFIÉ LE

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME.

Le Maire,  
Gérard FROMM



AR PREFECTURE

005-2105-0237-2015-0527-DEL-2015-0527-075-DE

Regu le 02/06/2015

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

Commune :  
BRIANCON

Section : AM  
Feuille : 000 AM 01

Échelle d'origine : 1/1000  
Échelle d'édition : 1/500

Date d'édition : 22/07/2014  
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC45  
©2012 Ministère de l'Économie et des Finances

Le plan visualisé sur cet extrait est géré par le centre des impôts foncier suivant :  
Pôle Topographique et de Gestion Cadastre  
Cité Administrative Desmichels BP 1602 05016  
05016 GAP Cedex  
tél. 04.92.40.16.92 - fax 04.92.40.16.90  
odif.gap@dgfip.finances.gouv.fr

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr



